

MARS, MOIS DE PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Tout au long du mois de mars, à l'occasion du *Mois de prévention de la fraude*, la Sûreté du Québec et plusieurs partenaires des forces policières, en collaboration avec la Banque du Canada, mènent une campagne auprès des citoyens afin de les sensibiliser aux différents types de fraudes les plus courantes.

Indépendamment de l'âge, du niveau d'éducation ou du lieu de résidence d'une personne, nul n'est à l'abri d'être un jour victime d'escroquerie.

La plupart des fraudes peuvent être évitées. C'est pourquoi il est important d'être vigilant afin de les identifier et se protéger efficacement.

FRAUDE DU « PAIEMENT URGENT »

C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une fraude où la victime est sollicitée par téléphone, par messagerie texte ou par courriel par des gens se faisant passer pour un agent du gouvernement (du revenu, de l'immigration), un agent de la paix ou un employé de siège social. Les fraudeurs invoquent, par exemple, des impôts non payés ou un dossier administratif incomplet afin de vous inciter à payer un montant d'argent ou à divulguer des informations de manière urgente.

COMMENT FONT LES FRAUDEURS?

- En créant un sentiment de panique ou d'urgence. Ils utilisent des menaces (amende, poursuite, déportation, mandat d'arrestation) proférées d'un ton agressif ou de fortes pressions afin de vous effrayer et d'exiger un paiement immédiat.
- En se faisant passer pour un employé d'un siège social pour vous demander d'acheter des cartes prépayées et de communiquer les codes d'activation au verso de la carte.
- En demandant d'acheter des cryptomonnaies ou des bons prépayés (p. ex. Flexepin).
- En vous sommant d'effectuer un paiement par téléphone ou via un site Internet donné.

COMMENT SE PROTÉGER?

- Ne cédez pas à la pression, faites preuve de prudence et de scepticisme.
- Ne supposez jamais que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs ont recours à des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes.
- Méfiez-vous et gardez en tête qu'aucun organisme gouvernemental :
 - n'emploie de ton menaçant ou n'effectue une pression indue auprès des citoyens pour de telles demandes ;
 - n'accepte de paiements par cartes prépayées en guise de remboursement.
- Les policiers ne communiquent pas non plus avec les citoyens dans l'objectif de leur soutirer ou d'exiger des renseignements personnels ou financiers.
- Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

- Signalez l'incident auprès de votre service de police local.
- Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada au **1 888 495-8501** ou au www.antifraudcentre-centreantifraude.ca.

Si vous désirez signaler une fraude ou toute autre activité criminelle **de manière anonyme et confidentielle**:

- Pour la région de Montréal, communiquez avec Info-Crime, au 514 393-1133, ou visitez www.infocrimemontreal.ca.
- À l'extérieur de Montréal, communiquez avec Échec au crime, au 1 800 711-1800, ou visitez www.echecaucrime.com.

Mars, Mois de prévention de la fraude.

Un mois de prévention, douze mois de vigilance !